



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 047 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 19 février 2015

Présidente

Mme Hélène LeBlanc

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 19 février 2015

•(1135)

[Français]

La présidente (Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD)): Bonjour.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 1^{er} octobre, nous continuons notre étude des pratiques prometteuses pour prévenir la violence envers les femmes.

Nous avons le plaisir d'accueillir les personnes suivantes: Mme Leah Gazan, membre de la Première Nation Lakota de Wood Mountain, Faculté d'éducation de l'Université de Winnipeg; Mme Kim Pate, directrice exécutive de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry; Mme Megan Walker, directrice générale du London Abused Women's Centre; et M. Matt Schaaf, de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes et coordonnateur de MANifester le changement.

Je vais changer un peu l'ordre des présentations pour permettre aux témoins qui viennent de l'extérieur d'Ottawa de témoigner en premier, parce que nous ne savons pas trop comment se déroulera la suite des choses à la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, soyez assurés que nous ferons en sorte d'entendre tous les témoignages.

Nous allons commencer par Mme Gazan.

Vous disposez de 10 minutes pour faire votre présentation.

[Traduction]

Mme Leah Gazan (membre de la Première Nation Lakota de Wood Mountain, Faculté d'éducation, Université de Winnipeg, à titre personnel): Merci, Madame la présidente.

Il y a 44 ans qu'Helen Betty Osborne a été assassinée brutalement, un meurtre dont, selon la Commission de mise en oeuvre des recommandations sur la justice autochtone, la résolution a exigé un temps incroyable en raison du racisme, du sexisme et de l'indifférence dont on a fait preuve. Nous sommes maintenant en 2015, et la situation ne s'améliore pas. Human Rights Watch, Amnistie Internationale et James Anaya, l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur les peuples autochtones, ont noté à l'unanimité la nécessité de mener une enquête nationale et de prendre immédiatement des mesures pour s'attaquer à la violence de niveau de crise faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones.

Le rapport opérationnel national de la GRC de 2014 portant sur les femmes autochtones assassinées et portées disparues fait également état de ces degrés élevés de violence et confirme la surreprésentation de ces femmes et de ces jeunes filles parmi les victimes, une surreprésentation qui dépasse les estimations antérieures de la GRC.

Nous représentons 4,3 % de la population canadienne et, pourtant, nous contribuons à 16 % de tous les homicides signalés. À l'heure actuelle, le Canada n'est pas un endroit sécuritaire pour une femme ou une jeune fille autochtone. Un certain nombre de facteurs contribue à cet état de choses, notamment des taux élevés de

pauvreté, une pauvreté dont souffrent plus fréquemment les femmes autochtones, et des problèmes observés dans les systèmes censés assurer la sécurité des citoyens canadiens.

L'un des plus récents exemples est le cas de notre chère enfant, Tina Fontaine, qui a composé avec cinq systèmes qui auraient pu l'aider avant qu'elle soit brutalement violée, assassinée, démembrée et jetée dans la rivière Rouge. Au nombre de ces systèmes, on retrouve le service de police, l'hôpital et le système d'aide à l'enfance.

De plus, nous avons récemment entendu parler de l'agression brutale et du viol de Rinelle Harper. Bien que les policiers aient retrouvé ses agresseurs, un certain nombre de cas de meurtre et de disparition de femmes et de jeunes filles autochtones n'ont toujours pas été résolus, et les autorités ont été critiquées en raison de leur inaction.

Nous avons également entendu parler de l'agent de police, Kevin Theriault, qui a libéré et amené chez lui une femme autochtone intoxiquée qu'il avait arrêtée plus tôt. Son supérieur l'a autorisé à le faire en lui disant que, puisqu'il l'avait arrêtée, il pouvait faire d'elle ce qu'il voulait. Il a fallu que deux autres agents de police se rendent chez lui pour le convaincre de déposer la femme chez elle. Il a déclaré qu'il l'avait amenée chez lui pour « nouer une relation avec elle ».

Nous avons également entendu parler de Lana Sinclair, qui a été agressée et battue brutalement par un agent de police de Winnipeg, le 31 octobre 2014. Les policiers se sont rendus chez elle pour donner suite à un appel faisant état de cris entendus. Elle tentait de presser son fils à passer l'Halloween.

Et n'oublions pas la Route des pleurs de la Colombie-Britannique.

Les femmes et les enfants autochtones ont le droit de jouir des mêmes droits fondamentaux de la personne en matière de logement abordable et de sécurité alimentaire et autre que les autres Canadiens. Ce n'est pas le cas en ce moment dans la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba ou dans le Canada en général. En outre, la légitimité et la sécurité des systèmes qui sont censés nous protéger sont remises en question. En fait, en réponse au dernier rapport de la GRC qui souligne la gravité du problème des femmes et des jeunes filles autochtones assassinées ou portées disparues, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a réduit les budgets des programmes destinés aux femmes, y compris ceux qui visent à réduire la violence dans les collectivités.

L'agent qui a amené la femme autochtone chez lui pour « nouer une relation avec elle » n'a reçu qu'une suspension sans solde de sept jours et a été autorisé à reprendre ses fonctions.

Nous remarquons que le gouvernement conservateur repousse constamment l'idée de mener une enquête nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones assassinées ou portées disparues, en dépit des recommandations de Human Rights Watch, d'Amnistie Internationale et de l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur les peuples autochtones, James Anaya, qui a affirmé lui-même que, pour régler le problème des jeunes filles autochtones assassinées ou portées disparues, « il fallait prendre des mesures plus nombreuses et plus efficaces », et qui a souligné la nécessité d'agir immédiatement et de mener une enquête nationale.

Ce problème n'est pas de nature autochtone. C'est un problème qui concerne tous les Canadiens qui souhaitent protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes. Nous devons entreprendre une enquête nationale dirigée par la communauté et axée sur elle qui ne décourage pas la prise immédiate de mesures garantissant une lutte agressive contre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones.

Voici mes recommandations.

Premièrement, je recommande qu'on prenne immédiatement des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté qui compromettent la sécurité d'un nombre disproportionné de femmes autochtones et qui les forcent à continuer de vivre sous le seuil de la pauvreté. Selon le rapport sur la pauvreté publiée par la Fondation canadienne des femmes, 36 % des femmes métisses, inuites ou des Premières Nations vivent dans une pauvreté qui peut être attribuée en partie à leur niveau d'instruction inadéquat, au manque de perspectives d'emploi dans leur collectivité, ainsi qu'à la discrimination et au sexisme en milieu de travail.

Tous ces obstacles ont souvent pour effet de priver les femmes des moyens économiques requis pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment la sécurité alimentaire et un lieu de résidence sécuritaire et abordable. Il s'ensuit que de nombreuses femmes sont forcées de maintenir des relations violentes et abusives et de demeurer à des endroits où elles et leurs enfants sont en danger.

Le gouvernement fédéral doit financer immédiatement des programmes éducatifs et des initiatives de formation à l'intention des femmes autochtones, qui les aideront à acquérir les compétences requises pour tirer parti des perspectives d'emploi qui contribuent à réduire la pauvreté. Dans le cadre de ces emplois, elles recevront au moins un salaire qui suffira à assurer leur accès à un logement sécuritaire et abordable, leur sécurité alimentaire et la stabilité de leur famille.

Deuxièmement, je recommande que le gouvernement fédéral réexamine son plan d'action économique, qui met l'accent sur une exploitation agressive des ressources en sacrifiant la sécurité des femmes et des jeunes filles autochtones. Dans son étude de 2012 sur la traite des personnes, Victoria Sweet affirme qu'il y a une corrélation directe entre l'établissement de camps d'hommes qui hébergent les travailleurs des industries extractives et le signalement accru d'actes de violence envers les femmes et les jeunes filles autochtones.

Selon Mme Sweet, ces industries embauchent souvent des travailleurs qui sont coupés de leur collectivité et qui ont peu de respect pour la culture et les traditions locales. Cela entraîne une augmentation du taux de violence envers les femmes autochtones qui vivent dans ces collectivités et du taux de traite de ces femmes à des fins sexuelles. Elle donne l'exemple de la formation pétrolière de Bakken dans le Dakota du Nord où a été enregistré une hausse du nombre de cas d'agression sexuelle, de prostitution, de traite de personnes à des fins sexuelles et d'actes de violence mettant en cause

des femmes ou des jeunes filles autochtones. Et elle remarque le déroulement d'un phénomène semblable à Fort McMurray, en Alberta, où la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones augmente rapidement.

Troisièmement, je recommande que le gouvernement investisse des fonds dans des projets de développement économique qui favorisent la sécurité et le bien-être économique des femmes et des jeunes filles, notamment en accordant aux femmes et aux jeunes filles vivant dans les réserves ou ailleurs des subventions pour l'exploitation de petites entreprises.

Quatrièmement, je recommande une augmentation importante du financement accordé pour les programmes de formation et de prévention afin d'appuyer les collectivités locales et de favoriser les initiatives axées sur les collectivités qui s'attaquent au problème de la traite des femmes et des jeunes filles autochtones à des fins sexuelles et à toutes les autres formes de violence faite à ces personnes.

Cinquièmement, je recommande que le gouvernement fédéral recommence à investir les millions de dollars dont ont été privés les budgets des programmes de prévention de la violence et de guérison, y compris les programmes visant à cerner les effets intergénérationnels des pensionnats indiens qui étaient utilisés auparavant pour aider les familles et les collectivités autochtones à réduire la violence. Cette utilisation des deniers publics serait beaucoup plus efficace que leur réutilisation pour financer des projets de loi rétrogrades comme le projet de loi C-36, qui marginalisera davantage des femmes et des jeunes filles autochtones déjà vulnérables. Parmi ces initiatives, on retrouve des programmes essentiels qui étaient anciennement animés par des organismes comme Soeurs par l'esprit et l'Association des femmes autochtones du Canada. Je me demande pourquoi ce financement a été éliminé en premier lieu, étant donné que la communauté internationale reconnaît que la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones du Canada a atteint un niveau de crise.

Sixièmement, je recommande que le gouvernement mette sur pied, dans chaque province, un centre de ressources ouvert 24 heures par jour et sept jours par semaine, un centre qui offre aux familles touchées par la violence un guichet unique où elles peuvent obtenir, entre autres, du soutien en matière de représentation, des services d'orientation et de consultation et l'accès à des programmes culturels conçus pour les familles qui vivent des traumatismes.

Septièmement, je recommande que le gouvernement fédéral mette en oeuvre des programmes de financement pour soutenir des services et des programmes à l'intention des familles et des collectivités touchées par la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones. Ces initiatives devraient prévoir, entre autres, des fonds pour appuyer les familles dans leurs efforts de recherche et des agents de liaison pour guider l'interaction des familles avec les organismes qui interviennent lorsqu'une personne est portée disparue, comme les services de police, les services d'aide à l'enfance et les écoles. Il n'est pas acceptable que les familles soient forcées d'utiliser leurs maigres revenus pour rechercher l'un de leurs membres, une obligation qui nuit souvent à leur stabilité financière et qui les rend ainsi vulnérables.

Huitièmement, je recommande que le gouvernement fédéral appuie immédiatement la conduite d'une enquête axée sur les collectivités et menée par elles et qu'il prenne immédiatement des mesures pour lutter contre la crise de violence envers les femmes et les jeunes filles autochtones. La présente discussion ne laisse aucun choix au gouvernement fédéral. La communauté internationale et les Canadiens surveillent ses actions. Quand le monde entier critique le Canada pour son inaction, ce n'est pas le bon moment pour lui de rogner sur les coûts. Pour mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones, le gouvernement doit investir de l'argent. Il ne devrait pas discuter du bien-fondé d'agir ou non. Il faut qu'il agisse maintenant et qu'il organise une enquête axée sur les collectivités et menée par elles afin d'apporter des changements systémiques visant à protéger les femmes et les jeunes filles autochtones contre les dangers qui persistent au sein des institutions canadiennes censées nous protéger. Les gens et les Canadiens se préoccupent de ce qui se passe.

• (1140)

Dans le cadre d'initiatives communautaires comme la campagne *Drag the Red*, menée par Bernadette Smith et visant à draguer la rivière Rouge, j'ai été témoin des préoccupations des gens qui sont venus appuyer les efforts qu'elle déploie pour retrouver les restes humains de leurs êtres chers.

J'ai observé les préoccupations des gens au cours de la présente campagne *We Care* que j'ai entreprise dans un geste de solidarité avec Rain Hamilton, une femme non autochtone qui était consternée par l'inaction du gouvernement et le degré de violence perpétrée envers les femmes et les jeunes filles autochtones. Cette campagne est appuyée par le chef de l'opposition officielle, l'honorable Thomas Mulcair, qui a démontré qu'il soutenait la prise de mesures immédiates et la conduite d'une enquête axée sur les collectivités et menée par elles, ainsi que par la Commission sur les peuples autochtones, par le Conseil des Canadiens, le volet des droits de la personne du Forum international des femmes, et de nombreuses autres organisations et personnes qui ont montré que cette question les préoccupait.

J'ai observé les préoccupations des Canadiens au cours d'une veille en l'honneur de la merveilleuse Tina Fontaine, une veille à laquelle ont assisté plus de 2 000 Canadiens, dont approximativement la moitié n'étaient pas autochtones. Ces Canadiens étaient préoccupés par ces événements.

Il est temps que le gouvernement fédéral se joigne à nous et montre que ce problème le préoccupe. Nous attendons d'apparaître sur son écran radar.

Merci.

• (1145)

La présidente: Merci beaucoup, madame Gazan.

J'inviterais Mme Walker à prendre la parole pendant 10 minutes.

Mme Megan Walker (directrice générale, London Abused Women's Centre): Je vous remercie infiniment, madame la présidente.

Je représente le London Abused Women's Centre, un organisme établi à London, en Ontario, qui offre aux femmes qui sont maltraitées par leur partenaire intime et aux prostituées des services de consultation, de soutien et de représentation. Au cours de notre dernier exercice, l'organisme a fourni des services à 3 300 femmes et a répondu à plus de 5 000 appels téléphoniques.

Je pense qu'il est important de faire un retour en arrière de près de 19 ans jusqu'au 9 mars 1996, date à laquelle Arlene May a été

assassinée par son partenaire, Randy Isles, qui s'est suicidé par la suite. Après ces événements, le coroner de l'Ontario a mené une enquête sur le meurtre d'Arlene et le suicide de Randy. En 51 jours, le jury a rencontré 76 témoins et, à son retour, le 2 juin, il a émis 213 recommandations.

Dans sa déclaration préliminaire, le jury a écrit:

Le jury est d'avis que non seulement le problème perdurera, mais qu'il s'aggravera tant que notre pays n'aura pas pris position et déclaré qu'il ne tolérera aucune violence familiale.

Il a ajouté:

Pour mettre un terme à la violence familiale, notre gouvernement et nos collectivités doivent conjuguer leurs efforts.

Enfin, il a déclaré:

Les affaires de violence familiale diffèrent des autres affaires criminelles. Habituellement, l'accusé et la victime ne se revoient jamais. Dans les cas de violence familiale, l'accusé doit souvent entrer en contact avec la victime pour régler des problèmes ayant trait aux biens, au soutien et aux enfants.

Pour gérer efficacement ces différences, le système de justice pénale devra être modifié.

Nous vivons dans une société où les inégalités entre les hommes et les femmes, qui se manifestent dans presque chaque aspect de notre vie, sont pratiquement occultées par notre silence. On me demande souvent si nous pourrions un jour mettre un terme à la violence des hommes envers les femmes. Il y a une chose dont je suis certaine, et c'est qu'en prenant certaines mesures, nous pouvons assurément modifier la culture des générations futures et réduire la violence que les hommes font subir aux femmes. Je compare souvent ce travail à celui qu'accomplit MADD Canada. Autrefois, la conduite en état d'ébriété était considérée comme la norme. Grâce aux lois, au militantisme, à l'éducation et à la sensibilisation, il est maintenant socialement inacceptable de prendre le volant lorsqu'on a bu une boisson alcoolisée. Je crois que nous pouvons obtenir les mêmes résultats en ce qui concerne la violence familiale.

Trois choses doivent se produire. Tout d'abord, nous devons nous faire entendre, comme l'ont fait le président Obama et Jimmy Carter, l'ancien président des États-Unis. Il faut que tous les ordres de gouvernement du Canada prennent position et proclament que, sous leur gouverne, ils ne toléreront aucune violence envers les femmes de la part des hommes.

Nous devons nommer le problème et comprendre sa source, qui est le patriarcat et les inégalités auxquelles font face les femmes, et nous devons décider d'atteindre l'égalité totale des femmes dans la société.

Il faut également que nous agissions. Nous devons investir dans la prévention de la violence, l'éducation publique et des programmes de sensibilisation, et nous devons commencer cette éducation très tôt dans les écoles. Au London Abused Women's Centre, nous avons amorcé il y a six ans une campagne connue sous le nom de *Shine the Light on Woman Abuse*. Les objectifs de la campagne étaient de sensibiliser les gens à la violence des hommes envers les femmes, d'accroître la visibilité des organismes qui peuvent fournir des services aux femmes touchées par cette violence et de reporter sur les auteurs de cette violence le blâme et la honte que les femmes maltraitées ressentent très souvent. Enfin, nous voulions montrer aux femmes que nous les appuyions et que nous étions solidaires de leurs tentatives de se libérer de la violence et des mauvais traitements. La campagne a été couronnée de succès et s'étend maintenant à 25 collectivités ontariennes. Il s'ensuit que les demandes de services que reçoit le London Abused Women's Centre continuent de connaître une croissance annuelle d'environ 100 %.

Nous avons également lancé la campagne *Value Women*, qui a été entreprise pour offrir une solution de rechange à ce qui était appelé, et est toujours appelé, la *SlutWalk*, une marche contre laquelle nous nous élevons. La campagne *Value Women* vise à changer la culture afin qu'elle valorise également les femmes. Pour ce faire, nous demandons que chaque personne recrute une autre personne, laquelle en recrutera cinq, et ainsi de suite.

Au cours des cinq prochaines années, nous espérons réunir cinq millions de personnes que nous qualifierons de champions des femmes.

• (1150)

Le London Abused Women's Centre s'inscrit dans le cadre d'un effort coordonné entre la municipalité de London et le London Coordinating Committee to End Woman Abuse. Nous avons fait équipe avec la municipalité de London afin d'élaborer un programme national de collaboration intitulé *I Step Forward to End Violence and Abuse in my Community, Workplace, and Home*, qui a remporté des prix. Il s'agit là d'un programme de formation que tous les employés de la municipalité de London doivent suivre pour accroître leur compréhension de la violence des hommes envers les femmes et leur capacité de reconnaître les situations de violence dans leur foyer, leur milieu de travail et leur collectivité.

Le London Abused Women's Centre est l'organisme responsable du projet de dépistage des mauvais traitements chez les Ontariennes qui a favorisé la collaboration entre les secteurs qui se spécialisent dans la violence faite aux femmes, les agressions sexuelles, la santé mentale et les toxicomanies en vue d'assurer la prestation de services qui tiennent compte des traumatismes vécus, y compris le dépistage universel de routine de la violence à l'égard des femmes et des traumatismes, et en vue de promouvoir ces services à titre de pratiques exemplaires dans l'ensemble des secteurs. Le projet a réussi à garantir l'amélioration des services et, par conséquent, moins de femmes sont forcées de passer leur vie seules, sans abri et dans l'isolement. En fait, le projet s'est maintenant répandu dans 141 collectivités de l'Ontario.

Enfin, il faut que les lois changent. Nous recommandons fortement que le Code criminel soit modifié pour tenir compte de la réalité de ces femmes maltraitées par leurs partenaires. D'excellents modèles existent dans les pays qui ont procédé à ces modifications. Notamment, les Suédois ont adopté la loi relative à « la violation flagrante de l'intégrité d'une femme ». Nous avons effectué beaucoup de recherches, et c'est avec un plaisir certain que nous vous ferons part de leurs résultats.

Enfin, je tiens à dire que je ne croyais pas qu'au cours de ma vie — et je travaille au London Abused Women's Centre depuis 18 ans —, nous verrions notre militantisme législatif aboutir. Et, pourtant, nous l'avons vu aboutir avec l'adoption du projet de loi C-36, une mesure législative que nous avons appuyée.

Nous avons déjà constaté une augmentation du nombre de femmes qui cherchent à obtenir des services auprès de notre organisme. En conjuguant des changements législatifs à une action militante, une sensibilisation du public et de l'information, nous pouvons avoir un effet bénéfique sur les vies des femmes et de leurs enfants.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Matt Schaaf, vous disposez de 10 minutes.

M. Matt Schaaf (coordinateur, MANifester le changement, Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes): Madame la présidente, mesdames et messieurs, je vous remercie.

Je suis ravi d'avoir été invité à parler des pratiques prometteuses tirées du travail que nous réalisons avec des hommes pour prévenir la violence contre les femmes. C'est un honneur pour moi d'être ici.

Je suis heureux d'être ici parmi des personnes qui font un travail similaire au mien. Je veux saluer les efforts du comité et des organismes qui sont représentés aujourd'hui. En fait, nous ne travaillerions pas à prévenir la violence envers les femmes avec des hommes si ce n'était du rôle de premier plan que jouent des organismes comme ceux-ci.

Le programme MANifester le changement est présenté par la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes. La COCVFF compte des organismes d'aide pour les femmes ayant subi de la violence — services d'aide aux victimes, refuges pour femmes, la Société de l'aide à l'enfance, la Société Elizabeth Fry de la région. Notre travail auprès des garçons et des hommes s'effectue parallèlement à celui que réalisent les gens qui soutiennent les femmes victimes de violence, les organismes qui offrent des possibilités de réhabilitation aux hommes qui ont recours à la violence ainsi que les services de police et le système de justice pénale.

En tant que coalition d'organismes qui accomplissent ce type de travail, notre valeur ajoutée, c'est le volet de la prévention. Nos membres axent leurs efforts sur l'intervention, et les besoins sont énormes; les gens sont débordés. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que chaque année, il y a une augmentation de 100 % dans la prestation de services. C'est le cas à Ottawa également. Or, au bout du compte, nous voulons mettre fin à la violence envers les femmes. Encore une fois, on se demande ce que cela signifie. Qu'entend-on par là? Cela peut signifier bien des choses. Je vais parler aujourd'hui de pratiques prometteuses tirées du projet MANifester le changement de la COVFF, dont le but est de prévenir la violence avant qu'elle se manifeste ou d'encourager les hommes à intervenir aux premiers stades.

Le point de départ de MANifester le changement, ce sont les faits montrant que les inégalités entre les sexes existent et que les femmes souffrent de la violence de façon encore plus marquée. Nous savons que nous-mêmes, les hommes, sommes victimes de violence, souvent durant l'enfance et souvent de violence subite par d'autres hommes, qui peut être reproduite dans nos relations avec des femmes, par exemple. Nous savons que la plupart des actes de violence contre les femmes sont commis par des hommes. Cependant, la majorité des hommes ne commettent pas d'acte de violence contre des femmes directement. Quoi faire avec ce groupe important d'hommes qui sont bien intentionnés, mais qui ne savent pas quoi faire?

C'est là que MANifester le changement entre en jeu. À ceux d'entre nous qui ne recourent pas directement à la violence, on apprend à détourner le regard pour un ami, à fermer les yeux lorsqu'on se doute qu'une personne est victime de harcèlement au travail, ou à rire de farces sur le viol dans le vestiaire, peu importe qu'on soit d'accord ou non. Bien des hommes accordent de l'importance au respect envers les femmes et sont contre la violence faite aux femmes. Ce sont ces hommes que MANifester le changement cherche à mobiliser. À quoi cela ressemble-t-il?

Nous avons lancé la campagne l'automne dernier. Elle n'existe que depuis quatre mois. Nous poursuivons la conversation avec des capsules vidéo de 30 secondes.

Donc, pour ce qui est de la présentation...

•(1155)

La présidente: Je veux seulement dire aux députés qu'une vidéo en français vous sera présentée avec la transcription en anglais et qu'une vidéo en anglais vous sera également présentée avec la transcription en français. Vous aurez également l'interprétation.

M. Matt Schaaf: Merci.

J'espère que ce ne sera pas trop déroutant. Je vous remercie de me permettre de vous présenter ces vidéos, car elles montrent à quel point la collaboration des hommes est importante pour nous.

[Présentation audiovisuelle]

C'était Marc Methot, un défenseur des Sénateurs d'Ottawa, et nous sommes ravis qu'il participe à la campagne.

La vidéo suivante montre Alex Néron, de Railbender Tattoo Studios.

[Présentation audiovisuelle]

Comme vous pouvez le constater, pour travailler avec des hommes, nous commençons par les intégrer en tant qu'élément de la solution. Depuis que nous avons commencé, notre public cible, ce sont les jeunes hommes de 13 à 18 ans. Nous employons deux stratégies qui vont de pair.

La première, qui est au centre du projet, est une série d'ateliers destinés à de jeunes hommes et animés par des hommes, qui visent à aider ces jeunes à reconnaître les formes subtiles et évidentes de violence envers les femmes. Dans ces ateliers, on leur donne des outils pour qu'ils puissent intervenir dans ce type de situations. Souvent, ils parlent de situations dont ils ont été témoins, et nous nous en servons. Nous comblons le fossé entre les valeurs de respect et les bonnes intentions qu'ont bon nombre d'hommes et leur capacité à agir à cet égard, leur capacité à dire ou à faire quelque chose sur le coup.

Pour ce qui est de la deuxième stratégie, il s'agit d'une campagne de sensibilisation en ligne qui établit les conditions de réussite du projet. Nos sites de médias sociaux sont remplis d'espaces de discussion positifs qu'on ne retrouve pas beaucoup dans Internet lorsqu'il s'agit du rôle que jouent les hommes pour mettre fin à la violence contre les femmes. C'est ce qui permet aux hommes et aux femmes de nous connaître et de nous faire confiance, ce qui nous permet de travailler plus directement avec eux. Sur notre site Web, nous demandons aux hommes de dire ce qu'ils feront pour que cesse la violence faite aux femmes. Cela brise un peu l'isolement et les réserves qu'ont souvent les hommes à dire franchement ce qu'ils pensent.

Jusqu'à maintenant, trois pratiques prometteuses sont ressorties. Nous n'en sommes qu'au début, mais ce que nous savons, c'est que MANifester le changement est fondé sur les relations entre les hommes. Nous savons que les hommes écoutent d'autres hommes. Nous savons que les jeunes garçons et les jeunes hommes sont influencés par des entraîneurs et des mentors. En mettant cet aspect à profit, nous pouvons nous pencher sur ce que signifie être un homme. Nous pouvons ainsi remplacer les définitions restrictives et violentes de la masculinité par des définitions positives.

Je vais vous donner un excellent exemple. Nous avons formé le personnel d'un centre de santé communautaire local, qui a un rôle de mentor auprès de jeunes hommes à long terme. Le centre offre le programme. L'aspect relationnel est donc très important.

Ensuite, MANifester le changement a besoin des compétences et de la responsabilité qui viennent avec la collaboration des organismes menés par des femmes. Nous hébergeons le projet dans

le cadre d'une coalition d'organismes axés sur les femmes. Cela veut dire que les survivantes de la violence et les spécialistes qui les aident occupent une place centrale lorsque nous mobilisons des hommes. Il est absolument nécessaire de faire notre travail avec compassion et professionnalisme et de faire un travail complémentaire aux efforts qui sont déjà déployés.

Pour illustrer comment cette responsabilisation et ce travail de sensibilisation fonctionnent, les hommes qui travaillent avec nous sont invités aux mêmes événements d'appréciation des bénévoles, de sensibilisation du public et de développement professionnel que nos groupes membres qui travaillent auprès des femmes. Il y a donc un croisement important des secteurs.

Je dois préciser que des organismes comme les nôtres qui travaillent auprès des femmes victimes de violence interviennent après coup. Ils réagissent aux conséquences de la violence. C'est urgent, et ils ne peuvent pas fournir les ressources nécessaires pour le travail de prévention. La prévention peut grandement alléger la pression sur ces systèmes d'intervention, mais nous ne pouvons pas retirer des ressources de ces systèmes pour les placer dans la prévention.

•(1200)

De plus, MANifester le changement est centré sur la collectivité. Nos animateurs d'atelier et nos bénévoles de la collectivité présentent les ateliers dans le cadre de programmes sportifs, dans des clubs scolaires, des centres d'accueil, dans des universités...

La présidente: J'ai remarqué que vous avez deux recommandations à faire au comité. Puisque le temps file, pourriez-vous nous les présenter? Est-ce que cela vous va?

M. Matt Schaaf: Absolument.

La présidente: Je vous remercie beaucoup de vous adapter à la situation.

M. Matt Schaaf: De rien.

Pour terminer ce que je disais, c'est également axé sur la collectivité à l'échelle organisationnelle. Il s'agit d'un projet du Service de police d'Ottawa, de la ville d'Ottawa et de la COCVFF. Nous joignons la présence et la légitimité de ces organismes municipaux à nos compétences en prévention de la violence contre les femmes.

Voici nos recommandations au comité. La stratégie consistant à prévenir la violence avant qu'elle se manifeste, en mobilisant les hommes et les garçons, est largement inexplorée. Un ensemble de données probantes ont été recueillies au cours des 10 dernières années environ; toutefois, on ne l'a pas encore pleinement exploité. Il est possible de réduire le nombre d'interventions à la suite des événements. C'est la réalité. Dans le cadre de l'étude du comité sur les stratégies de prévention ainsi que des recommandations qu'il présentera, il est essentiel que l'on continue de faire appel à des organismes communautaires, comme ceux que vous consultez. Il s'agit d'un volet inexploré et nous devons agir ensemble.

Ensuite, à l'échelle locale et communautaire, nous savons que les organisations féminines, les organismes communautaires et les hommes de bonne volonté sont des ressources nécessaires. Tous ces gens doivent travailler ensemble pour prévenir la violence contre les femmes. C'est un problème qui touche tout le monde, pas seulement les femmes. Nous avons besoin de l'aide de tout le monde.

Comment cela se traduit-il au fédéral? Y a-t-il, dans le cadre fédéral, des organismes qui mobilisent les jeunes hommes? Le comité et Condition féminine Canada ont-ils des moyens de soutenir d'autres organismes?

Je vais m'arrêter ici. Merci, madame la présidente.

• (1205)

La présidente: Merci beaucoup; je suis vraiment désolée.

J'ai besoin d'un consentement unanime pour laisser Mme Pate terminer son exposé si jamais la sonnerie d'appel retentit.

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Si elle commence tout de suite...

La présidente: Oui, elle commencera maintenant. Nous pourrions écouter son témoignage et conclure.

Une voix: [*Note de la rédaction: inaudible*]

La présidente: Je demande que les membres du comité consentent à l'unanimité à ce que nous laissions notre témoin terminer son exposé. Nous prendrons du temps de plus. Il s'agit d'une sonnerie d'appel de 30 minutes, ce qui nous donne suffisamment de temps.

Mme Susan Truppe: Oui. Commençons, et nous prendrons cinq minutes de plus.

La présidente: Madame Pate, vous disposez de 10 minutes — enfin, je l'espère.

Mme Kim Pate (directrice exécutive, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry): Je vous pourchasserai si jamais la sonnerie retentit. Qu'en pensez-vous? Croyez-moi, j'en suis capable.

Je vous remercie beaucoup d'avoir invité l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry à comparaître. Comme bon nombre d'entre vous le savent, nous avons des membres partout au pays, et nous travaillons auprès de femmes qui ont été marginalisées, victimisées, traitées en criminelles ou qui vivent en établissement. Souvent, on nous connaît en raison du travail que nous accomplissons auprès des femmes en prison, mais certains de nos membres sont les seuls organismes qui fournissent du travail et de l'aide aux victimes dans certaines régions, surtout dans l'Ouest du pays.

Vous savez probablement que la population carcérale féminine est celle qui croît le plus rapidement au Canada. En ce qui concerne la situation de ces femmes et le lien avec cet enjeu, nous savons que plus de 80 % des femmes qui sont en détention ont été victimes de violence physique ou sexuelle, dans leur enfance ou à l'âge adulte. Dans le cas des femmes autochtones seulement, la proportion est de 91 %.

Comme la Commission royale sur les peuples autochtones l'a constaté, et comme l'indiquent les informations de l'ONU — et je souligne l'importance des autres témoignages que vous avez entendus aujourd'hui et lors de séances précédentes —, il a été bien établi qu'il existe un lien entre les taux élevés de violence envers les femmes — en particulier les femmes autochtones et d'autres femmes d'une minorité visible — et la discrimination systémique. On parle de discrimination fondée sur le sexe et la race, mais également sur des incapacités, l'orientation sexuelle, le statut d'immigrant et le statut de réfugié. Nous savons que leur dénuement socioéconomique est directement lié à ce qu'elles vivent et à leur vulnérabilité. Je vais donc...

Est-ce que ce sont ces lumières, que je vois clignoter? La sonnerie a-t-elle commencé à retentir?

La présidente: Oui.

Mme Kim Pate: D'accord. Je vais passer à mes recommandations.

À notre avis, surtout en ce qui concerne les problèmes de violence, la violence envers les femmes n'est toujours pas prise au sérieux. Des lois interdisent déjà la violence envers les femmes. Nous avons déjà une charte qui impose l'égalité des sexes. Ce qu'il faut vraiment, c'est que ces mesures soient respectées et que les hommes ne soient pas privilégiés.

Quatre mesures principales pourraient être prises. Lorsque le Régime d'assistance publique du Canada a été supprimé et que des normes nationales sur les services sociaux, les soins de santé et l'éducation ont été pratiquement éliminées, les femmes et d'autres groupes marginalisés sont devenus immédiatement plus vulnérables. Nous devons envisager d'établir à nouveau des normes nationales. Nous devons nous assurer que tous les gens ont un revenu de subsistance garanti, mais en particulier les femmes et les personnes les plus vulnérables. Nous devons veiller à consolider nos volets de l'éducation, du logement, des services sociaux et des soins de santé.

Il est vrai que bon nombre de ces volets relèvent des provinces et des territoires, mais ils pourraient s'inspirer des normes nationales qui seraient établies. À maintes reprises, les Nations Unies ont sanctionné le Canada parce qu'il ne se penche pas sur ce type de normes nationales ou parce qu'il en a réduit le nombre. Bref, pour faire en sorte que les femmes ne soient pas vulnérables et victimes de violence, nous devons nous assurer qu'elles bénéficient davantage d'un traitement égal.

J'aimerais dire également que nous savons qu'il est nécessaire de mener une enquête nationale sur la situation des femmes autochtones. Nous soutenons l'appel lancé par l'Association des femmes autochtones du Canada et les mesures concrètes qu'on réclame. Comme je le dis, ces mesures doivent être plus généralisées. Nous saluons les mesures de prévention que prennent de nombreux groupes, mais il faut également redonner des ressources aux centres d'aide aux victimes de viol, aux refuges pour femmes et aux services destinés aux femmes qui ont été supprimées, et nous vous incitons à le faire.

Si je peux vous aider davantage, je serai ravie de le faire.

• (1210)

La présidente: Merci.

Pour être juste envers vous, nous allons faire traduire votre mémoire et le fournir à tous les membres du comité. Puisque nous n'avons pas le temps de vous poser des questions, car nous devons partir pour le vote et nous ne pourrions pas revenir, j'aimerais proposer aux députés qu'ils soumettent leurs questions par écrit, en tenant toujours compte de la motion de notre étude actuelle. Nous devons être raisonnables compte tenu des ressources des gens. Faites parvenir vos questions à la greffière, qui les soumettra aux témoins par la suite. Les témoins essayeront d'y répondre du mieux qu'ils le peuvent avec les ressources qu'ils ont.

Je vous remercie très sincèrement d'être venus comparaître et d'avoir enrichi notre étude. Nous resterons en contact. Encore une fois, si vous voulez ajouter quoi que ce soit, vous pouvez toujours communiquer avec la greffière. Je demande aux députés de ne pas oublier que leurs questions devraient être brèves et concises, de sorte que les témoins puissent y répondre.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 24 février.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>